



COVID-19 le concept de protection Golfclub Gstaad-Saanenland

Etat au 25.06.2020
Valable dès le 26.06.2020

Gstaad, le 25 juin 2020

1. Situation de départ

Dans une 4^{ème} étape, le Conseil fédéral lève en grande partie les restrictions restantes à partir du 22 juin.

Des règles de bases simplifiées s'appliquent à tous:

1. Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent et ne s'entraînent pas
2. Garder ses distances: minimum 1,5 mètres
3. Porter des masques si le maintien de la distance est impossible
4. Respecter les règles d'hygiène
5. Se faire tester en cas de symptômes
6. Fournir ses coordonnées et permettre ainsi le traçage
7. Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine

Dès maintenant, la responsabilité de la gestion de la pandémie est du ressort des Cantons ; les Clubs doivent prendre en compte leurs instructions, en plus de celles de la Confédération.

2. Responsabilité de la mise en oeuvre

Il faut tenir compte des concepts de base suivants lors de l'élaboration de votre concept de protection individuel :

- **Pour le Sport de golf** : le présent concept de base de « Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant** : le concept de base actuellement en vigueur de « GastroSuisse».
- **Pour le Proshop** : le concept de base actuellement en vigueur du « Commerce de détail».
- **Pour les Vestiaires** : le concept de base actuellement en vigueur de la « Fédération suisse des centres de fitness».

Responsabilité du golfeur

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives du « Concept de protection» respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Le Golfclub Gstaad-Saanenland compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.

3. Responsabilités du Golfclub Gstaad-Saanenland

3.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

L'ensemble des installations, y.c. les vestiaires, peut être ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur.

3.2. Pour l'exploitation du jeu et l'entraînement

- Dans tous les clubs et installations golfiques, la réservation du tee time doit être maintenue. La traçabilité est ainsi assurée. Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure devraient être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- En cas d'orage, le jeu est arrêté prématurément pour éviter les accumulations dans les abris.

3.3. Pour les tournois de club et les cartes EDS

- Les tournois de clubs et les cartes EDS sont autorisés.
- Les cartes de score devraient être remises directement au marqueur avant la partie.
- Les cartes de score sont à signer par le marqueur ; le joueur ne doit pas contresigner. Une confirmation orale au secrétariat est suffisante.
- Lors des remises de prix, le concept de protection actuellement en vigueur pour la restauration doit être respecté.

3.4. Pour le secrétariat

- Des désinfectants devraient être placés à l'entrée.
- La distance de 1,5 mètres prescrite doit être respectée. Les distances de 1,5 mètres devraient être marquées sur le sol.
- Les réservations devraient être effectuées online ou par téléphone. Pour les joueurs de greenfee, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure doivent être saisis.
- Des flyers pour l'usage individuel peuvent être remis.
- Les magazines, revues, journaux, prospectus à usage général ne doivent pas être mis à disposition.
- Des articles de location peuvent être remis. Toutefois, ils doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

3.5. Pour le restaurant

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base de Gastro Suisse » actuellement en vigueur devrait être respecté.

3.6. Pour le Pro-Shop

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur devrait être respecté.

3.7. Pour les vestiaires

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base de la Fédération suisse des centres de fitness » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- Si les joueurs prennent une douche immédiatement après la partie, le flux de personnes et donc les spécifications (1,5 mètres de distance et 10m² par personne) peuvent être respectées.

3.8. Pour le parcours

- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.

3.9. Pour le green d'entraînement

- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.

3.10. Pour les Driving Ranges, terrains d'entraînement

- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.

3.11. Pour l'utilisation de voitures de golf

- Une voiture de golf ne devrait être utilisée que par une seule personne.

3.12. Pour l'utilisation du Caddy-room

- Les chariots de golf peuvent à nouveau être préparés et rangés par le Caddy-Master avec des gants de protection.

3.13. Pour l'équipe de nettoyage

- Les clubs de golf devraient être nettoyés par le joueur lui-même avec son propre linge ou par le Caddy Master avec des gants de protection.
- Les chariots devraient être nettoyés par le joueur lui-même. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Tous les locaux devraient être régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les paniers de balles devraient être régulièrement désinfectés.
- Les voitures de golf et les chariots de location devraient être désinfectés par le personnel après utilisation.

4. Responsabilité de tous sur une installation de golf

Le Golfclub Gstaad-Saanenland compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.